

VILLE DE CHARNAY-LÈS-MÂCON

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2021-2026

actualisation septembre 2024

Sommaire

LE PORTEUR DE PROJET : LA VILLE DE CHARNAY-LÈS-MACON ... 3

- 1) Compétences 3
- 2) Correspondant PEDT 3
- 3) Comité de Pilotage 3
- 4) Bilan et actualisation du PEDT 3
- 5) Volontés politiques 3

LE CONTEXTE LOCAL 4

A. LA VILLE 4

B. DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX 4

- 1) Les équipements sportifs 4
- 2) Les équipements culturels 5
 - L'école de musique 5
 - La bibliothèque 5
 - Les salles communales 5
- 3) Les équipements ludiques 5

C. UN SECTEUR ASSOCIATIF DYNAMIQUE 6

L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ENFANCE JEUNESSE À CHARNAY-LÈS-MACON 6

A. LES ÉCOLES 6

- 1) Informations générales 6
- 2) Écoles de la commune 6
- 3) Équipements et localisation 6
 - École Maternelle Joséphine-Baker :
rue de la Verchère 7
 - École primaire Simone-Veil :
rue des Écoliers 7
 - École Élémentaire Marie-Curie:
rue du conseil des enfants 7
- 4) L'organisation du temps scolaire 7
 - École maternelle Joséphine-Baker 8
 - École primaire Simone-Veil 8
 - École primaire Marie-Curie 8
- 5) Les projets d'école 8
 - Maternelle Joséphine-Baker 8
 - Primaire Simone-Veil 8
 - Primaire Marie-Curie 9
- 6) Les parents d'élèves 9

B. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE 10

- 1) Articulation des temps scolaires / périscolaires 10
- 2) Matins – midis et soirs : des services gérés
par la mairie 10
 - L'accueil du matin 10
 - La pause méridienne 10
 - L'accueil périscolaire du soir 11
 - Récapitulatif par site 12
 - Tarifs aux familles 13
 - Accueil des enfants aux besoins spécifiques 13
- 3) Le mercredi 13
 - L'accueil de loisirs du mercredi 13

C. L'EXTRA-SCOLAIRE 14

- 1) L'accueil de loisirs des vacances 14
 - 2) Le SIGALE 14
 - 3) L'AMS (Association Musicale et Sportive) 14
- ## D. LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 14

ACTUALISATION DU PROJET POUR 2024-2026..... 15

A. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS POURSUIVIS 15

- 1) Charte qualité plan mercredi 15
- 2) Les objectifs du PEDT à Charnay-Lès-Mâcon 15
 - Objectif n°1 Citoyenneté et valeurs
de la République 15
 - Objectif n°2 : Cohésion 16
 - Objectif n°3 : Ouverture 16

B. ÉVALUATION 16

- 1) Dispositif d'évaluation 16
- 2) Indicateurs d'évaluation principaux 17
 - Objectif n°1 : Citoyenneté et valeurs
de la République 17
 - Objectif n°2 : Cohésion 17
 - Objectif n°3 : Ouverture 17

Le porteur de projet : la Ville de Charnay-Lès-Mâcon

1) COMPÉTENCES

Dans le domaine de l'enfance, la ville de Charnay-lès-Mâcon est compétente pour les enfants d'âge primaire, de 3 à 12 ans. Elle exerce la compétence dans le domaine scolaire mais aussi périscolaire et extrascolaire.

2) CORRESPONDANT PEDT

Mme Virginie Chevalier, adjointe en charge de l'enfance jeunesse et des affaires scolaires est l'élue référente du PEDT.

3) COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage du PEDT se compose des membres suivants :

Élus : Mme Christine Robin (Maire), Mme Claudine Gagneau, Mme Virginie Chevalier, M. Grégory Cochet, M. Gaël Trémeau, M. Mickaël Cherchi, Mme Christiane Racinne, M Jean-Pierre Petit, M. Adrien Beudet

Partenaires institutionnels : DSDEN, CAF

DDEN : M. J Y Roux dit Riche

Directeurs d'écoles : Mme Aurélie Jayet Laviolette, Mme Véronique Holl, M. Laurent Blondeau

Parents d'élèves : 2 parents délégués par école

Agents municipaux : M. Thomas Chéramy (DGS), Mme Florence Goyon Rezvoy (DGA Vie Locale et Citoyenneté)

Service enfance : Mmes Sandra Coquard, Annick Cordier, Delphine Laurençon, Ombeline Andru, Audrey Gautier, Brandon Antoine

Services culturels : Mme Heïdi Fargette Pelletier ; M. Éric Diochon

DGA Aménagement durable et infrastructures : M. Thierry Pothier, Mme Sonia Berthollet

Pôle Vie sociale : Mme Blandine Bonnet, Mme Laurine De Almeida

Pôle vie associative et sport : M. Patrice Rousty

Le comité se réunit 1 fois par an pour évaluer le bon déroulement du projet et créer des synergies entre les différents acteurs.

4) BILAN ET ACTUALISATION DU PEDT

Le PEDT signé en 2021 a été évalué à l'occasion de plusieurs réunions de comité technique et de comités de pilotage. Ce document a été mis à jour suite à l'évaluation réalisée lors du Comité de Pilotage du 20 septembre 2024. Les informations ont aussi été réactualisées (données chiffrées, noms des écoles ...)

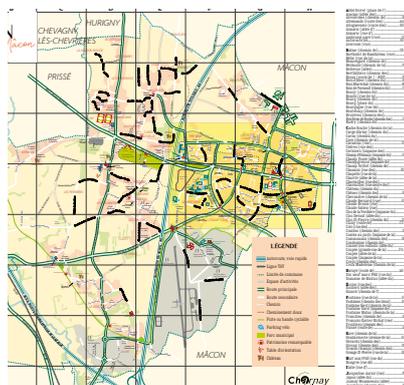
5) VOLONTÉS POLITIQUES

Par ce nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) dont se dote la Ville de Charnay pour la période 2021-2026, toutes les forces vives sont appelées à se mobiliser afin d'offrir à chaque enfant un cadre propice à son épanouissement, à ses apprentissages mais également à sa formation de citoyen.

Car l'école est le lieu premier de la transmission des valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité ; le lieu où s'acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société et celui où se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque enfant de devenir un citoyen libre, responsable et respectueux des institutions.

Faire partager ces valeurs relève de la responsabilité de l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des enfants. C'est pourquoi, nous avons à cœur de développer la concertation entre les acteurs de la communauté éducative, y compris les parents qui doivent y prendre leur place. Nous entendons également, dans ce nouveau PEDT, mobiliser les volontés et les ressources locales au service d'une véritable ambition éducative partagée pour tous les enfants tout en répondant aux besoins et attentes des parents en matière de loisirs et d'accueil des enfants. Éduquer ensemble, pour savoir vivre ensemble, est le sens de notre projet éducatif.

Le contexte local



A. La ville

Charnay-les-Mâcon : 8000 habitants

Surface : 1256 ha

Canton : Mâcon Centre

Préfecture : Mâcon

Limitrophe : Mâcon, Hurigny, Prissé, Fuissé, Solutré-Pouilly, Davayé et Chevagny-les-Chevrières

La volonté de la commune est d'être « une ville à la campagne », citadine mais proche de ses origines rurales.

B. De nombreux équipements communaux

1) LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune de Charnay dispose de nombreux équipements sportifs.



2) LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

L'école de musique :

L'école de musique municipale, offre aux enfants comme aux adultes un large choix de disciplines enseignées par 14 professeurs diplômés : tuba, trompette, trombone, saxophone, clarinette, flûte, accordéon, guitare, guitare basse, batterie, violon, piano, violoncelle... Toute l'année scolaire, les différentes formations d'élèves présentent des auditions et des concerts, et participent à différentes manifestations et projet sur la commune et le territoire (concert de printemps, cérémonies officielles...). Un professeur de l'école de musique est musicien intervenant. Il est présent chaque semaine dans les écoles élémentaires de la commune pour construire des projets musicaux avec les enseignants. Un cours de théâtre est aussi mis en place à l'école de musique.

La bibliothèque :

Créée en 1984, la bibliothèque est associative et affiliée à l'Union nationale culture et bibliothèques pour tous. Elle est installée à la maison Genetier depuis 2018.

La bibliothèque dispose d'un fond de plus de 7300 ouvrages en romans, sciences fiction, documentaires, littérature enfants, bandes dessinées...

Les salles communales :

Plusieurs salles communales : salle du Vieux Temple, Espace Verchère... accueillent des spectacles et concerts tout au long de l'année.

3) LES ÉQUIPEMENTS LUDIQUES

Quatre aires de jeux sont destinées aux enfants de 3 à 12 ans. Deux d'entre-elles sont à proximité des écoles.

C. Un secteur associatif dynamique

Une centaine d'associations œuvrent sur le territoire charnaysien dans différents domaines :

- Loisirs et culture
- Éducation et jeunesse
- Social, solidarité et santé
- Sport

L'état des lieux de l'enfance jeunesse à Charnay-Lès-Mâcon

A. Les écoles

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dans :

- 1 école maternelle
- 2 écoles primaires (maternelle et élémentaire)

2) ÉCOLES DE LA COMMUNE

Nombre d'écoles concernées par le PEdT : 3 écoles publiques

	Maternelle	Elémentaire
École maternelle Joséphine-Baker	115 élèves 5 classes	
École primaire Marie-Curie	43 élèves 2 classes	229 élèves 10 classes
École primaire Simone-Veil	83 élèves 3 classes	128 élèves 6 classes + 1 ULIS

Nombre d'élèves concernés : 598 élèves

Évolution scolaire :

2015-2016 : 542 élèves

2018-2019 : 565 élèves

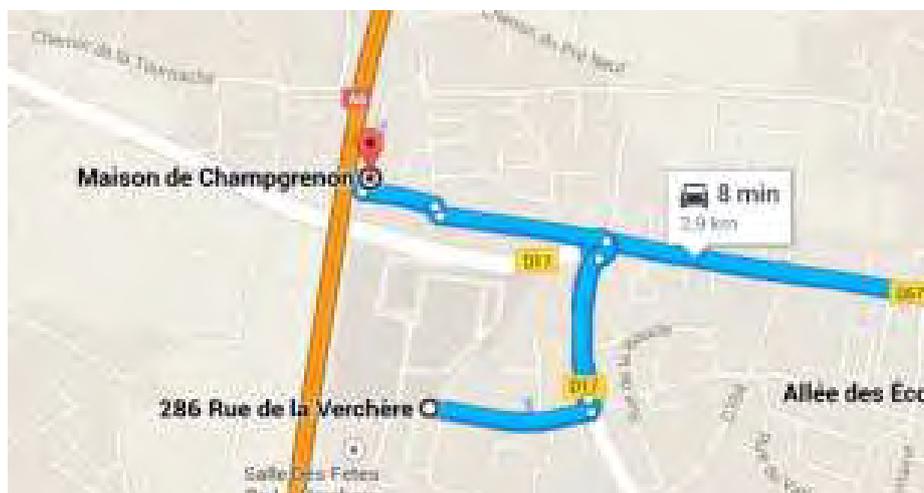
2020-2021 : 609 élèves

2023-2024 : 588 élèves

2024-2025 : 598 élèves

Soit une hausse des effectifs scolaires de **10.3 % en 9 ans**

3) ÉQUIPEMENTS ET LOCALISATION



École Maternelle Joséphine-Baker : rue de la Verchère

- Équipements disponibles dans l'école maternelle :

- 1 grande cour avec jeux extérieurs
- 1 salle de motricité équipée pour les activités d'éveil et d'évolution
- 1 bibliothèque aménagée pour un accès facile aux plus petits
- 1 salle de restauration dans un bâtiment indépendant rénové en 2020
- 1 salle réservée à l'accueil périscolaire rénovée en 2021

- Équipements proches de l'école

- Complexe La Bâtie, Dojo ; salle omnisport ; tennis ; agorespace avec piste d'athlétisme
- Vieux Temple permettant la tenue d'expositions
- École de musique

École primaire Simone-Veil : rue des Écoliers

Équipements disponibles dans les écoles

- 2 grandes cours séparées pour les élémentaires et maternelles avec préau en cas de pluie, les cours disposent de jeux matérialisés au sol, d'un terrain de sport avec cages de foot et panneaux de basket pour l'élémentaire. La maternelle est équipée de jeux extérieurs
- 1 salle de motricité équipée de matériel de motricité
- 1 dortoir maternelle
- 1 salle informatique/bibliothèque, équipée de 7 portables
- 1 bâtiment préfabriqué Utilisé pour l'accueil périscolaire et l'école
- 1 salle de restauration Commune aux 2 écoles
- 3 salles réservées à l'accueil périscolaire : 1 maternelle 1 élémentaire

Équipements proches de l'école

- COSEC, salle omnisport
- Terrain d'herbe, avec 2 buts de foot et piste d'athlétisme en terre
- Aire de jeux

École Élémentaire Marie-Curie: rue du conseil des enfants

Équipements disponibles dans l'école élémentaire

- 3 grandes cours séparées et 2 préaux en cas de pluie
- Les cours disposent de jeux matérialisés au sol, de 2 panneaux de basket et de 2 buts de foot, bacs à sable et jeux
- 1 salle de motricité équipée de matériel de motricité
- 2 salles de restauration 1 fonctionnant en SELF et une autre pour les plus jeunes avec service à table
- Centre de loisirs : 4 salles d'activité, 1 bibliothèque, 1 salle de sieste

Équipements proches de l'école

- Complexe La Bâtie : Dojo ; salle omnisport ; tennis
- 2 Playground basket, équipement municipal de libre accès
- Skatepark pour les activités de glisse
- 1 terrain d'herbe aménagé avec piste d'athlétisme en terre
- 1 plaine sportive : grand jardin équipé de jeux

4) L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Par délibération du Conseil Municipal, la commune de Charnay-lès-Mâcon a fait le choix de revenir à la semaine scolaire de 4 jours comme l'autorise le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017. Cette décision, effective depuis la rentrée 2018 a été renouvelée le 2 avril 2024. Les horaires d'école sont donc organisés de la manière suivante :

École maternelle Joséphine-Baker

Matin : 8h45-11h50

Après-midi : 13h50-16h45

École primaire Simone-Veil

Matin : 8h30-11h45

Après-midi : 13h45-16h30

École primaire Marie-Curie

Matin : 8h30-12h

Après-midi : 14h-16h30

5) LES PROJETS D'ÉCOLE

Maternelle Joséphine-Baker

AXE 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun en français et mathématiques

Objectif : Mise en place de programmations communes en adéquation avec les nouveaux programmes pour améliorer le domaine « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : langage oral »

Indicateurs : Manque de vocabulaire, de syntaxe et de précision de langage

Cible : faire baisser le nombre de rééducations orthophoniques à l'entrée au CP

Objectif : Créer une réelle liaison avec l'école élémentaire pour donner du sens aux apprentissages de la Maternelle

Indicateurs : Méconnaissance réciproque des contenus d'enseignement de chaque cycle

Cible : Augmenter la cohérence des outils transmis entre la maternelle et le CP

AXE 2 : Climat scolaire

Objectif : Réduire les conflits entre pairs

Indicateur : Registre des récréations

Objectif : Harmonisation des règles scolaires sur tous les temps de la journée (école et périscolaire) et amélioration de la lisibilité de l'école

Indicateurs :

- Les enfants et les parents n'intègrent pas les règles
- Règles divergentes selon les temps scolaires.
- Multiplication des questions personnelles dans les conseils d'école

AXE 3 : L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste

Objectif : parcours citoyen : être capable d'utiliser la communication verbale pour résoudre les situations contraignantes et accepter l'autre.

Indicateur : Manque de communication, agressivité ou enfants qui s'isolent. Multiplication des conflits et des réponses non verbales.

AXE 4 : Répondre à la difficulté scolaire et/ou aux besoins particuliers

Objectif : Mise en place du carnet de suivi des apprentissages, mise en place d'AIM dans chaque classe. Conseil de cycles ou de maîtres dédiés au suivi des élèves à besoins particuliers (MDPH)

Indicateur : Inquiétude des enfants face à l'évaluation sommative, nécessité d'individualisation des enseignements, nombre important de dossiers MDPH.

Primaire Simone-Veil

AXE 1 : Préparer les citoyens de demain

Actions :

- 1- Développer l'empathie et la bienveillance entre élèves
- 2- Prévenir le harcèlement scolaire
- 3- Construire sa citoyenneté
- 4- Élection de délégués de classe

AXE 2 : Ancrer les élèves dans la réalité

Actions :

- 1- Développer les compétences attentionnelles
- 2- Développer le jeu libre et d'imitation
- 3- Développer la pédagogie du dehors

AXE 3 : Développer les compétences langagières et lexicales

Actions :

- 1- Construire une culture littéraire commune
- 2- S'exprimer pour comprendre et réfléchir
- 3- Instaurer des outils de liaison entre cycles

Primaire Marie-Curie

AXE 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun en mathématiques

Objectif : Développer des attitudes et aptitudes intellectuelles propices à l'acquisition des compétences mathématiques

Indicateur : Les enfants jouent aux échecs

Cible : Élèves du CE2 au CM2

Axe 2 : Climat scolaire

Objectif : Améliorer l'écoute et les conflits à l'école

Indicateur : Résultats au questionnaire de chagrin scolaire

Cible : Tous les élèves

AXE 3 : L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste

Objectif : Découvrir des pratiques sportives

Indicateur : Nombre d'activités sportives avec intervenant

Cible : Tous les élèves

AXE 3 : L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste

Objectif : développer l'esprit critique

Indicateur : Nombre d'œuvres étudiées et connues des enfants

Cible : Tous les élèves

AXE 4 : Répondre à la difficulté scolaire et/ou aux besoins particuliers

Objectif : Prévenir et remédier afin de réduire les inégalités

Cible : Élèves en difficultés

6) LES PARENTS D'ÉLÈVES

Chaque école dispose de parents élus délégués.

Tous les trimestres, lors des Conseils d'École, l'élu, le responsable de service, les professeurs des écoles, les agents périscolaires en charge des sites et le DDEN se réunissent avec les parents délégués pour échanger sur le fonctionnement et les projets de l'école. Des sujets en lien avec l'accueil périscolaire peuvent être abordés.

Deux associations de parents : « Les P'tits Lutins de la Coupée » et « la Tirelire des petits Charnaysiens » existent pour mener des actions parallèles et aider au financement des projets des écoles par le biais d'un soutien financier à la coopérative des écoles.

B. Le temps périscolaire

1) ARTICULATION DES TEMPS SCOLAIRES / PÉRISCOLAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h30(8h45)	Accueil périscolaire		Accueil de loisirs des mercredis	Accueil périscolaire	
8h30 (8h45) / 12h (11h45 ou 11h50)	Temps scolaire			Temps scolaire	
12h /14h	Pause méridienne			Pause méridienne	
14h (13h45 ou 13h50) / 16h30 (16h45)	Temps scolaire			Temps scolaire	
16h30/18h30	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	

2) MATINS, MIDIS ET SOIRS : DES SERVICES GÉRÉS PAR LA MAIRIE

Pour chaque école, un accueil périscolaire est proposé aux familles. Avec un système d'inscription souple et réalisé via un portail internet, une tarification en fonction des revenus, il s'agit d'un service qui permet de répondre quotidiennement aux besoins des familles. Les accueils ont lieu dans les locaux de l'école (ou locaux attenants pour le site de Marie Curie).

Cette proximité géographique facilite les liens entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

La municipalité a fait le choix de déclarer ces accueils périscolaires auprès des services de la DDCS depuis la rentrée 2019. Le but est de reconnaître le travail accompli par les agents périscolaires et de poursuivre dans une voie toujours plus qualitative.

L'accueil du matin

Les enfants arrivent de manière échelonnée. L'équipe d'animation propose des activités calmes (jeux de construction, lecture, petites activités manuelles, jeux de société) qui permettent aux enfants de finir de se réveiller en douceur. Ils sont ensuite accompagnés dans leurs classes pour les élèves de maternelle ou dans la cour pour les plus grands.

La pause méridienne

• Le repas

Depuis septembre 2020, la restauration est assurée entièrement par la commune. Les enfants sont pris en charge par le personnel municipal. Dans les écoles maternelles, une partie des ATSEM intervient pendant ce moment, ce qui permet de créer des repères pour les enfants.

Le temps du repas est considéré comme un temps éducatif à part entière. L'autonomie de l'enfant est recherchée. Il est aussi responsabilisé sur le gaspillage alimentaire, le tri des déchets (compostage) et bien sûr, sur le respect des règles de vie en collectivité.

École maternelle Joséphine Baker

1^{er} service 11h50-12h40 : 3 classes

2^e service 12h45-13h30 : 2 classes

École primaire Simone-Veil

1^{er} service : 11h45-12h20 : élèves de maternelle

2^e service : 12h20-13h

3^e service : 13h-13h35

École primaire Marie-Curie

Self : 12h-13h45 (en 2 vagues)

Service à table : 1^{er} service 12h-12h45 : GS 1 / 2^e service : 12h45-13h30 : GS 2

- Les temps d'animation
Avant ou après le repas, les enfants ont la possibilité de participer à des activités mises en place par l'équipe d'animation. Il s'agit d'activités adaptées au temps méridien. Elles permettent, en effet, aux enfants de se détendre avant la reprise de l'école, mais aussi de découvrir de nouvelles choses. Ils peuvent aussi jouer librement.
- La sieste
Pour les élèves de maternelle faisant la sieste, en accord avec les enseignants, un coucher rapide après le repas est favorisé, avant même la reprise du temps d'école.

L'accueil périscolaire du soir

Il fonctionne de la fin de la classe jusqu'à 18h30. Après un temps de goûter, les enfants ont la possibilité de choisir leur activité parmi des propositions faites par les animateurs, mais ils peuvent aussi jouer librement.

Le projet pédagogique définit le fonctionnement de chaque site. L'équipe d'animation, avec l'appui de la direction, met en place un programme d'animation en lien, pour certains d'entre eux, avec des projets définis collectivement. Le départ est échelonné après la 1^{ère} heure d'accueil.

Des intervenants extérieurs ponctuels ou réguliers peuvent intervenir sur ce moment d'animation. Un planning par période de vacances à vacances, intégrant une diversité d'activités est mis en place.

Les 6 catégories suivantes sont définies :

Catégorie A : Jeux	Catégorie B : Découverte sportive	Catégorie C : Découverte artistique
Jeux sportifs Jeux coopératifs Jeux de compétition Jeux d'adresse Jeux de kermesse	Parcours de motricité Sports collectifs Courses / lancés Jeux d'opposition Randonnée Vélo Danse...	Chant - musique Dessin - peinture Modelage - Sculpture Théâtre Jeux d'écritures
<i>Attendus :</i> • Respect des règles • Coopération • Esprit d'équipe • Vivre ensemble • Épanouissement • Convivialité	<i>Attendus :</i> • Découverte du territoire • Ouverture sur une diversité de disciplines • Respect des règles • Esprit d'équipe • Bien-être • Santé	<i>Attendus :</i> • Découverte de différentes pratiques artistiques • Motricité fine • Apport de connaissances et d'une culture artistique • Expression • Valorisation des réalisations des enfants
Catégorie D : Activités citoyennes et solidaires	Catégorie E : Activités manuelles	Catégorie F : Jeux libres et en autonomie
Environnement : compostage - tri sélectif - nature en ville - Moby Intergénérationnel Solidarité Citoyenneté : rencontre élus lien CCE - laïcité - Premiers secours Débats philo	Loisirs créatifs Cuisine Bricolage (scies - marteaux)	Jeux de société Jeux d'imitation Jeux de construction Lecture « Ne rien faire »
<i>Attendus :</i> • Sensibilisation au développement durable • Découverte du fonctionnement d'une commune • Implication des enfants • Ouverture sur les autres et la solidarité	<i>Attendus :</i> • Valorisation des réalisations des enfants • Mise en avant des compétences pratiques • Autonomie : utilisation d'une fiche recette ou fiche technique • Motricité fine • Créativité	<i>Attendus :</i> • Respect des besoins de chacun • Respect des règles • Autonomie

Récapitulatif par site

	Nombre moyen d'enfants (Données 2023)	Nombre d'animateurs	Locaux utilisés	Extérieur utilisé
Accueil périscolaire Joséphine-Baker (maternelle)				
Matin	26	4	Salle périscolaire BCD	Cour école
Midi	83	8 + 2 ATSEM à 13h15	Salle périscolaire Restaurant scolaire Salle de sieste Salle d'évolution sieste BCD	Cour école
Soir	24	4	Salle périscolaire BCD	Cour école

Accueil périscolaire Simone-Veil (maternelle et élémentaire)				
Matin	25	3	3 Salles de l'accueil périscolaire (1 maternelle + 2 élémentaires)	Cour du périsco (jardin) Cour école
Midi	126	11	3 Salles de l'accueil périscolaire Classes de maternelle Salle à manger Salle de sieste Salle d'évolution/sieste Algeco	Cour du périsco (jardin) Cour école Terrain en herbe
Soir	38	5	3 Salles de l'accueil périscolaire BCD /salle informatique Algeco	Cour du périsco (jardin) Cour école Terrain en herbe

Accueil périscolaire Marie Curie (GS + élémentaire)				
Matin	27	3	4 salles d'animation + salle repos Bibliothèque du centre de loisirs Salle d'évolution	Cour école Cour du centre de loisirs
Midi	175	13	4 salles d'animation + Salle repos Bibliothèque du centre de loisirs Salle d'évolution Salle à manger 2 salles de la maison de Champgrenon	2 Cours d'école Terrain en herbe Cour du centre de loisirs
Soir	50	4	4 salles d'animation + salle repos Bibliothèque du centre de loisirs Salle d'évolution Salle à manger	Cour école Terrain en herbe Cour du centre de loisirs

Tarifs aux familles

Restaurant scolaire 2024/2025			
	Hors QF	QF<1000	QF>1000
Repas enfant		4,48 €	5,05 €
Repas adultes extérieurs (enseignants)	5,45 €		
Repas sans inscription préalable (limité aux situations d'urgence)	6,18 €		
Temps méridien lorsque le repas est fourni par les familles dans le cadre d'un PAI		3,19 €	3,86 €

Accueil périscolaire 2024/2025		
	QF<1000	QF>1000
Accueil périscolaire matin de 7h30 à 8h30	1,65 €	1,99 €
Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 17h30 ou de 16h45 à 17h45 (goûter)	2,11 €	2,55 €
Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 17h30 ou de 16h45 à 17h45 (sans goûter : PAI)	1,65 €	1,99 €
Accueil périscolaire du soir de 17h30 à 18h30	1,65 €	1,99 €
Accueil périscolaire du soir école Joséphine-Baker 17h45 à 18h30	1,24 €	1,50 €
PÉNALITÉS		
Enfant présent de 16h30 à 17h30 sans réservation	2,98 €	3,59 €
Enfant absent alors que réservation	1,65 €	1,99 €

Accueil des enfants aux besoins spécifiques

Nous accueillons des enfants avec des besoins spécifiques. Nous rencontrons en amont la famille et l'enfant pour discuter ensemble des difficultés de l'enfant et organiser son accueil dans les meilleures conditions pour lui mais aussi pour l'équipe.

Nous informons lors des réunions d'équipe les animateurs. Ils prennent connaissance du protocole mis en place et adaptent leurs activités.

La responsable de site fait un point régulier avec l'enseignante et la famille de l'enfant pour réguler si besoin.

3) LE MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi

L'accueil de loisirs du mercredi est géré en direct par la commune de Charnay depuis septembre 2021.

Il accueille en priorité les enfants de 3 à 12 ans de Charnay-lès-Mâcon. Il est ouvert, de 7h30 à 18h30. Il est installé dans les mêmes locaux que l'accueil périscolaire du matin / soir, sur le site de Marie Curie. Bien plus qu'un mode de garde, il se veut être un espace rassurant où les enfants viennent avec plaisir pour découvrir la vie en collectivité et s'épanouir en découvrant de nouvelles activités.

C. L'extra-scolaire

1) L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Comme pour les mercredis, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a souhaité reprendre en gestion directe l'accueil de loisirs des vacances. L'accueil de loisirs est ouvert pendant toutes les vacances (à l'exception de Noël). Un fonctionnement par semaines thématiques est privilégié. Des groupes par tranches d'âges sont mis en place afin de proposer des activités adaptées aux besoins et capacités des enfants. Certaines activités particulières sont, au contraire, organisées en groupes inter-âges pour favoriser l'entraide. La diversité dans les activités proposées est recherchée afin que les enfants s'éveillent à des domaines variés. Des sorties et rencontres permettent aux enfants de découvrir leur territoire et ses richesses.

Tarifs Accueil de loisirs (mercredis et vacances) 2024/2025								
Tranches	Journée avec repas		Journée sans repas (Repas fourni par la famille - PAI)		Demi-journée avec repas		Demi-journée sans repas	
	Charnay	Hors Charnay	Charnay	Hors Charnay	Charnay	Hors Charnay	Charnay	Hors Charnay
QF< 500	13,20 €	15,38 €	8,72 €	10,90 €	7,75 €	8,84 €	3,27 €	4,36 €
501<QF<750	16,47 €	19,74 €	11,99 €	15,26 €	8,84 €	10,47 €	4,36 €	5,99 €
751<QF<1000	19,74 €	23,01 €	15,26 €	18,53 €	11,02 €	12,65 €	6,54 €	8,17 €
1001<QF<1250	23,03 €	25,21 €	17,98 €	20,16 €	12,68 €	14,31 €	7,63 €	9,26 €
1251<QF<2000	25,76 €	29,02 €	20,71 €	23,97 €	14,31 €	15,95 €	9,26 €	10,90 €
QF>2001	29,02 €	32,29 €	23,97 €	27,24 €	15,40 €	17,58 €	10,35 €	12,53 €

2) LE SIGALE

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des enfants est un établissement public de coopération intercommunale associant 10 communes, représentant 15 000 habitants. Ce syndicat développe une offre éducative territoriale en direction des enfants et des jeunes (5 à 15 ans) dans les domaines sportifs et culturels. Dans ce cadre, il propose des stages de découverte durant les vacances scolaires. Les enfants peuvent s'initier à un grand nombre d'activités aux côtés de professionnels qualifiés.

3) L'AMS (ASSOCIATION MUSICALE ET SPORTIVE)

Cette association charnaysienne, qui propose toute l'année des activités de gymnastique, organise durant 4 semaines chaque année en juillet, un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans. Il est à dominante sportive, avec la mise en place chaque année de mini-camps vélo.

D. Le Conseil Communal des Enfants

Le conseil communal des enfants se réunit tous les mois pour discuter, proposer, et accomplir des missions dans un but citoyen. Il regroupe 20 enfants de CM1 et CM2. Co-animé par des conseillers municipaux et des agents du pôle enfance jeunesse. Le CCE peut être amené à réaliser des actions en lien avec les accueils périscolaires ou les écoles.

Actualisation du projet pour 2024-2026

A. Les objectifs éducatifs poursuivis

1) CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

L'État, à travers la signature du plan mercredi souhaite que l'accueil de loisirs périscolaire fonctionnant le mercredi soit organisé dans le respect des principes de la charte qualité :

- Continuité éducative (scolaire / périscolaire / extrascolaire)
- Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Mise en valeur des richesses du territoire
- Diversité et qualité des activités proposées

2) LES OBJECTIFS DU PEDT À CHARNAY-LÈS-MACON

Objectif n°1 : Citoyenneté et valeurs de la République

Donner aux enfants un cadre et des outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables et engagés.

Actions à mettre en œuvre	
1.1	Développer les projets sur les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité), mais aussi la laïcité sur les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires en favorisant la co-construction.
1.2	Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable en mettant en œuvre des projets de manière régulière (notamment les mobilités douces, les déchets, la biodiversité) mais aussi en les impliquant dans les gestes du quotidien.
1.3	Programmer, chaque année, des actions de formation aux premiers secours dans les accueils périscolaires ou les écoles élémentaires.
1.4	Multiplier les rencontres intergénérationnelles entre les enfants et les personnes âgées en favorisant les échanges sur le long terme et les projets communs.
1.5	Proposer aux enfants de s'impliquer dans des actions de solidarité pendant les temps périscolaires ou l'accueil de loisirs.
1.6	Favoriser les échanges et la transmission entre les enfants du CCE et les autres enfants de la commune. La communication entre l'équipe en charge du CCE et les enseignants et les agents périscolaires est un préalable mettant en place les conditions nécessaires à ces échanges.

Objectif n°2 : Cohésion

Favoriser la cohésion au sein de la communauté éducative dans son ensemble (parents, enseignants, animateurs et autres acteurs locaux) afin qu'il y ait une réelle continuité dans un le suivi éducatif de l'enfant intégrant notamment l'indispensable auto-discipline comme règle de conduite.

Actions à mettre en œuvre	
2.1	Informers, impliquer les parents dans la mise en œuvre des actions définies dans le PEDT et créer les conditions pour un échange avec les familles sur ces sujets, notamment à l'occasion de réunions annuelles.
2.2	Ouvrir les accueils péri et extrascolaires aux parents afin qu'ils découvrent les animations mises en place pour leurs enfants et qu'ils participent à certaines d'entre-elles.

2.3	Poursuivre la mise en oeuvre d'une communication globale sur tous les services liés à l'enfance pour faciliter la compréhension du fonctionnement et simplifier la gestion pour les parents.
2.4	Définir, à l'occasion d'une réunion annuelle entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation, des règles et un fonctionnement commun à l'école et à l'accueil périscolaire..
2.5	Programmer des rencontres mensuelles entre le responsable de site et le directeur d'école pour évoquer les projets communs et échanger sur les enfants. Un compte-rendu permet de garder mémoire des sujets abordés et décisions. Ces réunions complètent les temps quotidiens d'échanges plus informels mais indispensables pour une bonne collaboration.
2.6	Collaborer pour la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et protocoles incendie afin de faciliter les automatismes des enfants.
2.7	Mettre en place, annuellement, une thématique commune ou un projet commun aux 3 accueils périscolaires

Objectif n°3 : Ouverture

À travers la découverte de notre territoire et de ses richesses promouvoir les valeurs universelles de respect, de tolérance et du savoir vivre ensemble.

Actions à mettre en œuvre	
3.1	Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap en améliorant la communication avec les familles, en s'appuyant sur les structures existantes (Pôle Enfance Handicap, dispositif ULIS,...) et en sensibilisant les enfants, de manière régulière, au handicap et aux richesses de la différence.
3.2	Impliquer les écoles, les accueils périscolaires ou l'accueil de loisirs dans les projets municipaux (8 décembre, octobre rose, Téléthon, commémorations, ...)
3.3	En plus des cycles sportifs scolaires, permettre la découverte de sports variés sur les temps périscolaires et à l'accueil de loisirs en s'appuyant sur les associations.
3.4	Continuer la mise en place de projets musicaux montés par l'intervenant musical dans les écoles élémentaires et mieux les valoriser.
3.5	Programmer des rencontres régulières avec les autres services de la mairie (Ecole de musique, culture, espaces verts, police municipale...) pour co-construire des projets transversaux et pérenniser les actions
3.6	S'appuyer sur les compétences des autres services pour former les agents du pôle enfance jeunesse (Formation à la mise en place d'animations musicales avec l'école de musique par exemple).
3.7	Développer des partenariats avec des associations ou avec des « passionnés » pour intervenir de manière ponctuelle ou régulière dans les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs afin de faire découvrir leurs activités.
3.8	Développer des projets visant à faire découvrir aux enfants les valeurs universelles de respect, de tolérance et d'ouverture aux autres.
3.9	Sortir des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs pour permettre aux enfants de connaître leur environnement proche et ainsi profiter des équipements (jeux) et des espaces « naturels » (jardins – parcs).

B. ÉVALUATION

1) DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le PEDT est évalué 1 fois par an en comité de pilotage. Chaque trimestre, les équipes périscolaires évaluent leur fonctionnement et les activités mises en place en faisant référence à ce projet.

2) INDICATEURS D'ÉVALUATION PRINCIPAUX

Objectif n°1 : Citoyenneté et valeurs de la République

Donner aux enfants un cadre et des outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables et engagés.

- Le nombre d'actions sur les valeurs de la république et la laïcité.
- Le nombre d'actions en lien avec le développement durable.
- Le nombre d'actions de formation aux premiers secours
- Le nombre de rencontres intergénérationnelles et la qualité du temps partagé
- Le nombre d'actions de solidarité

Objectif n°2 : Cohésion

Favoriser la cohésion au sein de la communauté éducative dans son ensemble (parents, enseignants, animateurs et autres acteurs locaux) afin qu'il y ait une réelle continuité dans le suivi éducatif de l'enfant intégrant notamment l'indispensable auto-discipline comme règle de conduite.

- Le nombre de participants aux réunions de parents organisées par les accueils péri et extrascolaires.
- Le nombre d'évènements ouverts aux familles
- Le nombre d'actions communes réalisées

Objectif n°3 : Ouverture

À travers la découverte de notre territoire et de ses richesses promouvoir les valeurs universelles de respect et de tolérance.

- Le nombre de temps de sensibilisation au handicap
- Le nombre d'évènements municipaux auxquels les écoles, les accueils périscolaires ou l'accueil de loisirs participent
- Le nombre d'intervenants proposés aux enfants sur les différents temps
- Le nombre de partenariats de long terme
- Le nombre de projets menés en inter-services



Pôle enfance jeunesse

Maison Genetier

8 rue Carnacus - 71850 Charnay-lès-Mâcon

Tél : 03 85 34 66 72

Mail : enfancejeunesse.sports@charnay.com